



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI 16 JUILLET 2021

L'an deux mille vingt et un, et le seize juillet, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Sylvia DIDIERDEFRESSE, Maire,

Date de la convocation : 12/07/2021

Conseillers Municipaux présents : ANCEL Sylvia, BARADEL Joël, CYPRYSZCZAK Roger, DÉSOR Jürgen, DIDIERDEFRESSE Sylvia, GÉRARD Karine, GLÉ Adrien, KARCHER Nicolas, FRITZINGER Yannick, MONTIER Florence, TOUCHÉE Jacques.

Conseillers Municipaux excusés : GEORGE Alexandre (procuration à DIDIERDEFRESSE Sylvia), LEDEMÉ Pascal, MEYER Sylvie (procuration à DIDIERDEFRESSE Sylvia), VOLPINI Yves (procuration à ANCEL Sylvia).

Mme ANCEL Sylvia a été nommée secrétaire.

Délibérations prises à l'unanimité (sauf n°20210037) :

20210035 : Adoption du compte-rendu de la séance du 10/04/2021

20210036 : Ligne de trésorerie

Considérant le besoin de trésorerie par rapport aux subventions prévues pour les travaux de l'aménagement du centre bourg, le Conseil Municipal approuve d'ouvrir un crédit de trésorerie de 300 000€ et autorise Madame le Maire à négocier et à signer librement les conditions financières de la ligne de trésorerie.

20210037 : Emprunt

Les investissements de l'année en particulier les travaux d'aménagement du centre bourg nécessitent de réaliser un emprunt pour assurer le financement des investissements inscrits sur le budget primitif 2021.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer un contrat de prêt sur une durée de 15 ans, taux fixe de 0.83%, échéance trimestrielle.

13 votes POUR

1 vote ABSTENTION : BARADEL Joël

20210038 : Programme « Argent de poche »

Madame le Maire expose au Conseil Municipal le dispositif « Argent de poche » qui existe depuis plusieurs années au niveau national. Le but est de proposer à des jeunes de la commune, nés entre 2003 et 2005, de réaliser des petits chantiers (entretien des espaces verts, des bâtiments communaux, etc.) sur le territoire communal pendant les congés scolaires. En contrepartie, les jeunes sont indemnisés 15€ par mission réalisée, 5 maximum.

Le Conseil Municipal approuve la mise en place de ce dispositif.

5 filles se sont inscrites au dispositif que se déroule du 19 juillet au 23 juillet.

20210039 : Compétence IRVE – Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges

Le Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges se propose d'acquérir la compétence optionnelle « infrastructures de recharge pour véhicules électriques » de la commune.

Le Conseil Municipal décide de ne pas transférer la compétence précitée.

20210040 : Modification des statuts du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges

Le comité Syndical du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges a délibéré, le 23 juin 2021, sur la modification des statuts concernant la Transition Energétique.

Le Conseil Municipal approuve la modification des statuts précités.

20210041 : Echange des terrains - Sachemont

Autorise le Maire à faire établir et à signer l'acte concernant un échange avec soulte entre la commune de Ban-sur-Meurthe-Clefcy, Monsieur Laurent BASTIEN, Monsieur ARNOLD et Madame GODENIR :

- Monsieur BASTIEN cède à la commune une parcelle de terrain nu lieudit « La Scie », au prix de l'euro symbolique :
 - Parcelle 034 AO numéro 153, d'une contenance de 54 m².
- Monsieur ARNOLD et Madame GODENIR cèdent à la commune une parcelle de terrain nu lieudit « La Scie », au prix de l'euro symbolique :
 - Parcelle 034 AO numéro 150, d'une contenance de 33 m².
- La commune cède à Monsieur BASTIEN deux parcelles de terrain nu tirées du domaine public, également lieudit "La Scie" et estimées à un total de 100,50 € :
 - Parcelle 034 AO numéro 155, d'une contenance de 3 m² et estimée à 1,50 €
 - Parcelle 034 AO numéro 156, d'une contenance de 198 m² et estimée à 99,00 €

Monsieur BASTIEN versera à la commune une soulte de 99,50 € et les frais résultants de l'échange seront à la charge de Monsieur BASTIEN.

20210042 : Participation des travaux du cimetière du Valtin

Dans le cadre de la convention du 1^{er} juillet 1996, concernant l'entretien et l'utilisation du cimetière communal du Valtin, passée entre les communes de Ban-sur-Meurthe-Clefcy, Plainfaing et Le Valtin, le Conseil Municipal accepte de participer à la réfection du mur du cimetière pour un montant de 3 579,20 € HT.

20210043 : Droit de préférence – parcelles forestières

Considérant le courrier de Maître Cezard-Michel concernant la vente d'un bien situé « Les Chaireux » d'une superficie de 1 679 m² parcelle 034 AC n°90 pour un montant de 800€, le Conseil Municipal renonce au droit de préférence ouvert par l'article L331-24 du Code forestier.

20210044 : Droit de préférence – parcelles forestières

Considérant le courrier de Maîtres Jeanmaire, Lancon, Colin et Boure concernant la vente d'un bien situé « Le Behurupt » d'une superficie de 2 040 m² parcelle 034 AN n°92 pour un montant de 1 000€, le Conseil Municipal renonce au droit de préférence ouvert par l'article L331-24 du Code forestier.

20210045 : Droit de préférence – parcelles forestières

Considérant le courrier de Maîtres Cezard-Michel concernant la vente d'un bien situé « Grimaufaing » d'une superficie de 5 370 m² parcelle 034 AL n°118 pour un montant de 1 000€, le Conseil Municipal renonce au droit de préférence ouvert par l'article L331-24 du Code forestier.

20210046 : Concession de source

Le Conseil Municipal donne son accord pour le renouvellement des concessions de sources captées en forêt communale Parcelle 034 AP n°221, au bénéfice de Madame Véronique FULCHIN à compter du 1^{er} janvier 2021.

Concession d'une durée de 9 ans révisable tous les trois ans.

20210047 : Extension réseaux secs

L'extension des réseaux basse tension du lotissement « Barlier » sera suivie par le Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges. Les coûts liés à ces travaux sont estimés à 15 964,33€ HT. Après déduction d'une subvention de 41%, le reste à charge s'élèverait à 59%, soit 9 418,95€ HT.

Le Conseil Municipal approuve le projet et s'engage à verser sa participation au Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges, dès que la demande lui en sera faite.

20210048 : Extension réseau téléphonique

Le projet de Génie civil du réseau téléphonique est réalisé par le Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges pour le lotissement « BARLIER ». Il finance la sur largeur de fouille et la commune finance la fourniture et la pose de la totalité du matériel. Le montant total du projet s'élève à 5 383,63€. Le reste à charge serait de 1 917,50€.

Le Conseil Municipal approuve le projet, autorise les travaux et s'engage à verser sa participation au Syndicat, dès que la demande lui en sera faite.

20210049 : Extension réseaux secs

L'extension des réseaux basse tension du projet de Madame Saint-Dizier et Monsieur Fetet sera suivie par le Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges. Les coûts liés à ces travaux sont estimés à 8 149,70€ HT. Après déduction d'une subvention de 41%, le reste à charge s'élèverait à 59%, soit 4 808,32€ HT.

Le Conseil Municipal approuve le projet et s'engage à verser sa participation au Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges, dès que la demande lui en sera faite.

20210050 : Protocole transactionnel – Raccordement électrique

Madame Amélie Saint-Dizier et Monsieur Maxime Fetet ont déposé une demande de permis de construire pour la création d'une maison d'habitation. Cette demande a pour conséquence d'étendre le réseau électrique de 80 mètres.

La signature par l'indivision et par le Conseil Municipal permet de définir les termes de l'accord financier du protocole transactionnel.

20210051 : Protocoles transactionnels – Raccordement électrique et téléphonique

Madame Yvette Durain a déposé une demande de permis d'aménager pour la création de trois lots à construire. Cette demande a pour conséquence d'étendre le réseau électrique de 128 mètres et le réseau téléphonique de 310 mètres.

La signature par l'indivision et par le Conseil Municipal permet de définir les termes de l'accord financier des protocoles transactionnels.

20210052 : Participation ravalement de façade

Suite à la demande de Monsieur Relle Patrick concernant ses travaux de ravalement de façade et après avis favorable qui lui a été donné le 06 novembre 2018, le Conseil Municipal approuve une participation de 507,52€, soit 25% des coûts liés au montant total du matériel.

Questions diverses :

- Avis sur ravalement de façades :

Monsieur ERFANI a fait une demande de participation pour ses travaux de ravalement de façade (référence : DP 88 106 21 H0025 du 12/05/2021), de couleur blanc cassé. Le Conseil Municipal donne un avis favorable à sa requête.

- Participation extension des réseaux secs :

Madame Saint-Dizier et Monsieur Fetet ont fait une demande de participation aux coûts liés à l'extension du réseau électrique. Au vu de la demande, une commission des finances va être programmée afin d'étudier le sujet.

- Travaux d'aménagement du Centre Bourg :

Madame le Maire sollicite les conseillers concernant le bardage « rose » qui contourne la porte de la mairie, en soumettant de profiter des travaux du centre pour moderniser cette partie de la façade et la coordonner aux couleurs de l'aménagement. Différents matériaux ont été proposés : bardage bois, tôle perforée, etc.

- Vente terrain Hervafaing :

Madame le Maire et Yannick FRITZINGER vont s'y rendre sur place le 17/07/2021 matin, afin de voir si le projet de création de chargeoir évoqué il y a une dizaine d'années est toujours d'actualité et donc envisager l'acquisition des terrains par la commune.

- ClefcyRock :

Une rencontre est prévue avec l'organisateur, la mairie, la gendarmerie et l'Etat représenté par la sous-préfecture. La manifestation est maintenue même avec les dernières annonces de Monsieur le Président. Un pass-sanitaire devra être obligatoire avec présentation de la carte d'identité.

- **Maisons fleuries :**

Une tournée du jury sera organisée dans le mois d'août.

- **Equipement de la fibre :**

Les communes d'Anould et de Fraize sont raccordées à la fibre, mais notre commune ne l'est toujours pas. L'installation de la fibre est à priori décalée par rapport au seul calendrier reçu en 2018.

- **Parcours de santé :**

Des travaux sont prévus sur la semaine du 26 juillet au 30 juillet, si la météo le permet. Le chemin d'accès est pentu et les véhicules ne peuvent y accéder par temps de pluie.

Fin de séance à 23h00.